

2022 DPE 23 DFA Budget annexe de l'assainissement - Budget supplémentaire pour l'exercice 2022

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2022 composé de :

- une section d'exploitation qui regroupe l'ensemble des besoins pour le fonctionnement de la section d'assainissement de Paris ;
- une section d'investissement qui comporte un programme d'investissement avec une gestion par autorisations de programme et crédits de paiement.

Ce budget ainsi que les comptes qui lui sont liés sont annexés respectivement aux budgets et aux comptes de la Ville de Paris.

Ce budget est soumis à l'instruction comptable M49, applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable. L'activité d'assainissement étant assujettie à la TVA, ce budget est présenté hors taxes.

Par délibération en date des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021, vous avez arrêté le budget primitif équilibré en dépenses et en recettes pour l'exercice 2022 à la somme de 91 703 651,00 euros pour la section d'exploitation et à 89 824 582,00 euros pour la section d'investissement.

Le présent projet de délibération a pour objet de vous soumettre les ajustements suivants à apporter à ce budget :

- la prise en compte des reports de résultats de l'exercice précédent ;
- l'inscription des restes à réaliser 2021 ;
- l'ajustement des recettes et des dépenses pour tenir compte de l'évolution des besoins ou de mouvements intervenus depuis le vote du budget primitif ;
- l'inscription en opérations d'ordre des frais d'études suivies de travaux au chapitre travaux pour l'année 2021.

Après constatation des résultats de l'exercice 2021 à l'occasion du vote du compte administratif lors de la séance du Conseil de Paris des 31 mai, 1^{er}, 2 et 3 juin 2022, il convient d'affecter l'excédent de la section d'exploitation constaté à la clôture de l'exercice 2021 de 7 315 102,82 euros en recettes d'investissement, et le déficit de la section d'investissement de 8 538 066,17 euros en dépenses d'investissement.

Par ailleurs, compte tenu du prolongement de l'impact de la crise sanitaire de 2020, un certain nombre d'opérations en section investissement sont perturbées et entraînent des surcoûts ou des reports de calendrier d'exécution.

Les ajustements sont proposés par rapport à la dernière décision budgétaire, soit le budget primitif 2022.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Le montant global des autorisations de programme, hors autorisations de programmes financières et pour ordre, est majoré de 1 167 738,62 euros sur le périmètre du budget annexe de l'assainissement à l'occasion de ce budget supplémentaire. Cette évolution se compose des nouvelles inscriptions proposées, à hauteur de 1 850 000,00 euros, ainsi que de l'annulation de 682 261,38 euros dans le cadre de la campagne d'annulation d'AP de l'année 2021.

Les nouvelles inscriptions s'élèvent à 1 850 000,00 euros dans le cadre de ce budget supplémentaire :

Réparations : +450 000,00 euros

L'augmentation concerne un ajustement de la programmation de réparations des ouvrages des secteurs est et ouest (150 000,00 euros), ainsi que des réparations importantes suite à des affaissements de réseau dans le secteur de l'île Saint-Louis (300 000,00 euros).

Amélioration de l'infrastructure industrielle et des mesures (création) : +300 000,00 euros

Cette autorisation de programme vise à permettre le financement de travaux pour assurer la fiabilisation et l'amélioration de l'infrastructure industrielle sur laquelle s'appuie le système informatique de surveillance et de pilotage du réseau d'assainissement parisien. Ces opérations doivent permettre le renforcement et l'amélioration du parc de mesures, notamment par l'instrumentation d'ouvrages non mesurés jusqu'ici. Ces prestations complémentaires sont rendues nécessaires par le projet de baignade en Seine en 2024 et l'intensification des prescriptions de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) et de la police de l'eau. Elles visent à augmenter la disponibilité et la fiabilité des installations industrielles qui gèrent les flux d'assainissement.

Mise en service de la station de pompage Vaugirard (création) : +200 000,00 euros

Cette inscription concerne la mise en service de la station de pompage Vaugirard, travaux soumis aux périodes de mises en chômage du SIAAP.

Aménagement de voirie : +900 000 ,00euros

Ce montant correspond aux interventions et aux aménagements nécessaires sur le réseau d'assainissement pour la pérennisation des pistes cyclables, et aux travaux d'adaptation dans le cadre du programme « Embellir votre quartier ».

Dans le cadre de la campagne d'annulation d'AP de l'année 2021, sept millésimes de 2013, 2017, 2018, 2019 et 2020 ont été passés à caducs pour un montant total de crédits annulés de 682 261,38 euros, dont 329 416,95 euros au titre des travaux dans les locaux, 254 767,18 euros au titre des opérations ponctuelles, 90 000,00 euros au titre de travaux de réhabilitation des réservoirs de chasse, 6 850,40 euros

concernant les bassins de stockage, 1 036,10 euros pour les travaux de réparation des ouvrages et 190,75 euros au titre des logiciels.

CREDITS DE PAIEMENT

En section d'investissement, les crédits sont augmentés de 6 560 404,17 euros en dépenses et de 15 269 864,16 euros en recettes (hors restes à réaliser 2021 et reprise de résultat d'investissement). Le montant total des inscriptions sur la section investissement tient compte de l'ajustement des crédits de paiement, des restes à réaliser 2021 (171 393,82 euros) et du déficit d'investissement (8 538 066,17 euros) constatés au compte administratif 2021 : il s'élève ainsi à 15 269 864,16 euros. La section d'investissement est donc portée à 105 094 446,16 euros, équilibrée en dépenses et en recettes.

1-1 Recettes d'investissement

a) Participations AESN et SIAAP

Les recettes issues de l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN) initialement inscrites au budget primitif 2022 à hauteur de 11 498 400,00 euros sont actualisées, en hausse de 4 071 286,80 euros, pour s'élever à 15 569 686,80 euros pour l'exercice 2022 sur la nature 13111. Ce montant est ajusté suivant l'évolution des dossiers décalés ou dont le montant a été actualisé. Ce montant ajusté comprend un acompte sur la nouvelle participation de l'AESN accordée pour l'opération de la gestion adaptative des ouvrages dans le cadre de la refonte du système GAASPAR (2 000 000,00 euros sur une subvention maximale de 5 200 000,00 euros), ainsi que le reliquat de la subvention relative à l'opération de la création du bassin Austerlitz (7 850 698,00 euros) et le solde des subventions des travaux terminés en 2021 (220 708,80 euros). Certaines subventions inscrites au budget primitif sont par ailleurs diminuées compte tenu des ajustements de la programmation des opérations d'investissement, à hauteur de 5 498 269,20 euros.

b) Opérations pour compte de tiers

L'opération de dévoiement des réseaux sur le secteur de la rue de l'Evangile à réaliser dans le cadre des travaux de la ligne Charles-de-Gaulle-Express est reportée, le montant de 400 000,00 euros est donc désinscrit. Un supplément de 32 000,00 euros est inscrit pour la finalisation des travaux de dévoiement des réseaux dans le cadre de la mécanisation de la station de métro Place d'Italie à réaliser pour le compte de la Régie autonome des transports parisiens (RATP). Un supplément est également inscrit pour le raccordement des bateaux-logement au réseau d'assainissement à hauteur de 38 750,00 euros. L'opération en compte de tiers avec la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU) est décalée et le montant prévu au budget primitif est réduit de 400 000,00 euros.

c) Opérations d'ordre

Le montant des dotations aux amortissements (chapitre 040, natures 28) est augmenté de 1 564 024,24 euros et ajusté au montant définitif connu à la clôture de l'exercice précédent, soit 28 292 064,24 euros. Cette opération d'ordre trouve son écriture symétrique en dépenses d'exploitation (chapitre 042, nature 6811). Le chapitre 041 est actualisé et augmenté de 2 729 606,99 euros dont 422 978,00 euros en nature 238, au regard des versements des avances sur les opérations de travaux en cours et 2 306 628,99 euros inscrits sur la nature 2031 pour les études

suivies de travaux des exercices 2019 à 2021 à transférer sur les travaux des exercices précédents.

d) Résultat de l'exercice précédent

L'excédent d'exploitation cumulé constaté au compte administratif 2021 est affecté en totalité en recettes à la section d'investissement à hauteur de 7 315 102,82 euros (chapitre 10, nature 1068).

c) Virement de la section d'exploitation

Il est proposé d'annuler l'inscription de 3 405 674,00 euros au chapitre 023.

e) Emprunt d'équilibre

Compte tenu de ces différents mouvements, l'autorisation de recours à l'emprunt d'équilibre (chapitre 16, nature 1641) est proposée en augmentation de 3 724 767,31 euros, s'établissant à 43 659 535,31 euros pour l'exercice 2022.

1-2 Dépenses d'investissement

En section d'investissement, les crédits sont augmentés de 6 560 404,17 euros en dépenses, hors restes à réaliser 2021 et report du déficit d'investissement constaté au compte administratif.

Le total des restes à réaliser sur l'exercice précédent, d'un montant de 171 393,82 euros, est repris au budget supplémentaire aux chapitres 20, 21 et 23. Le montant des crédits de paiement en intégrant les restes à réaliser 2021 est ainsi augmenté de 5 575 000,00 euros sur les chapitres précités hors avances sur marchés (nature 238). Cette inscription résulte d'une diminution de crédits pour 8 942 000,00 euros d'une part, et de l'inscription de dépenses nouvelles d'autre part, pour 14 517 000,00 euros, détaillées ci-dessous.

a) Diminution des crédits de paiement de 8 942 000,00 euros

Cette diminution reflète le décalage ou le report d'opérations inscrites aux chapitres 20, 21 et 23. Les diminutions concernent pour l'essentiel le décalage d'opérations :

- 40 000,00 euros sur le chapitre 21 correspondant notamment à l'annulation de l'achat de matériel d'exploitation ;
- 1 304 000,00 euros sur la nature 2313, qui seront inscrits au budget 2023, correspondant au décalage de travaux dans les locaux des ateliers du site Delesseux (640 000,00 euros), du lieu d'appel Télégraphe (380 000,00 euros), ainsi que du réaménagement de la salle de supervision de la surveillance du réseau (184 000,00 euros) et de la réhabilitation de la halle d'Auteuil (100 000,00 euros) ;
- 7 038 000,00 euros sur la nature 2315 correspondant notamment au report des travaux sur le site Proudhon (200 000,00 euros), de la création des puits de service (468 000,00 euros), du remplacement des trappes d'accès au réseau (230 000,00 euros), des travaux sur le déversoir d'orage Vincennes-Charenton (2 000 000,00 euros), des travaux des vannes à effacement rapide (300 000,00 euros), de la réhabilitation du collecteur Bosquet (400 000,00 euros) et de la réhabilitation du collecteur du secteur de la Tour Eiffel (2 500 000,00 euros), ainsi qu'à la diminution des travaux de sécurité (700 000,00 euros) et de traitement des points singuliers (120 000,00 euros) ;
- 560 000,00 euros sur la nature 232 correspondant à la diminution de l'opération

de cartographie 3D du réseau d'assainissement.

b) Augmentation des crédits de paiement de 14 517 000,00 euros

Cette augmentation concerne les opérations suivantes :

-
- 13 723 000,00 euros sont inscrits en nature 2315 dont 2 760 000,00 euros supplémentaires dans le cadre de la poursuite de l'opération de création du bassin Austerlitz, 300 000,00 euros pour la poursuite des travaux de maillage du collecteur Nœud Chapelle et 3 103 000,00 euros pour les travaux de rénovation des stations de gestion locale, de la gestion adaptative des ouvrages ainsi que la refonte du poste de supervision. 3 840 000,00 euros sont inscrits pour la réhabilitation des collecteurs des 3^{ème} et 7^{ème} arrondissements, du secteur ouest-Goutte d'Or et de la Porte de Clichy, ainsi que 560 000,00 euros pour les travaux consécutifs aux diagnostics des branchements particuliers. Un montant de 1 810 000,00 euros est inscrit pour les travaux de sécurité sur divers sites du réseau d'assainissement et la prise en compte de la réparation d'un égout effondré sur l'île Saint-Louis. Enfin, 1 320 000,00 euros supplémentaires correspondent à la mise à jour du programme de voirie défini dans le cadre du programme municipal « Embellir votre quartier », de la pérennisation des pistes cyclables et du règlement du solde de l'opération du déversoir d'orage Bugeaud (30 000,00 euros) ;
- 510 000,00 euros sont inscrits en nature 2031 et concernent des études, des diagnostics des ouvrages et des puits de service et de la halle d'Auteuil ainsi que la gestion adaptative des ouvrages. Cette inscription permettra la poursuite de l'étude de faisabilité aux mesures de Chamonard;
- 184 000,00 euros sont inscrits en nature 2051 pour la poursuite du développement du système d'information lié de l'eau non potable (114 000,00 euros) et de la sécurité informatique (70 000,00 euros) ;
- 100 000,00 euros sont inscrits sur la nature 2154 pour l'achat de matériel de sécurité dédiés aux égoutiers.

c) Opérations pour compte de tiers – diminution de 729 250,00 euros

L'opération de dévoiement des réseaux sur le secteur de la rue de l'Évangile à réaliser dans le cadre des travaux de la ligne CDG-Express est reportée, le montant de 400 000,00 euros est donc désinscrit en 2022 sur le chapitre 45. L'opération en compte de tiers avec la CPCU est décalée et le montant prévu au budget primitif est réduit de 400 000,00 euros. Un supplément de 32 000,00 euros est inscrit pour finaliser les travaux de dévoiement des réseaux dans le cadre de la mécanisation de la station de métro Place d'Italie à réaliser pour le compte de la RATP. Un supplément est également inscrit pour le raccordement des bateaux-logement au réseau d'assainissement à hauteur de 38 750,00 euros.

d) Avances sur marchés – diminution de 844 000,00 euros

Le montant des avances sur marchés est actualisé et diminué de 844 000,00 euros compte tenu du décalage des opérations précitées.

e) Opérations financières

Au chapitre 16, l'annuité de remboursement d'avances relatives aux aides accordées par l'AESN (nature 1678) est ajustée à la hausse de 45 247,00 euros.

f) Opérations d'ordre

Les amortissements de subventions (chapitre 040, natures 139) sont ajustés à leur montant définitif connu à la clôture de l'exercice précédent, soit une diminution de 44 806,00 euros.

En symétrie de l'inscription en recettes (041-238), un montant de 422 978,00 euros est inscrit en dépenses d'ordre au chapitre 041 au titre des récupérations d'avances sur marchés des opérations terminées (nature 2315). Par ailleurs, 2 306 628,99 euros sont inscrits sur les natures 2313 (154 878,79 euros) et 2315 (2 151 750,20 euros) pour les anciennes études suivies de travaux à transférer sur les travaux à rattacher aux exercices 2019, 2020 et 2021.

g) Résultat de l'exercice précédent

Le déficit d'investissement de 8 538 066,17 euros constaté à la clôture de l'exercice 2021 est repris intégralement en dépenses de la section d'investissement (chapitre D001).

Récapitulatif des montants par chapitre comptable (y compris restes à réaliser 2021) :

Libellé AP	Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23	Chapitre 45	Chapitre 041	TOTAL
Aménagements structurels	120 000		210 000			330 000
Bassin Austerlitz			2 760 000			2 760 000
Gestion automatisée (GAASPAR)	100 000		2 903 000			3 003 000
amélioration des sables	20 000		-768 000			-748 000
Informatique communication	184 000		-560 000			-376 000
logistique		60 000				60 000
Travaux de réhabilitation	250 000		1 500 000			1 750 000
Grosses réparations	20 000		-544 000			-524 000
Aménagements de voirie			1 320 000			1 320 000
DO Vincennes-Charenton			-2 000 000			-2 000 000
sous-total	694 000	60 000	4 821 000	0,00	0,00	5 575 000
opérations en compte de tiers				-729 250		-729 250
avances sur marchés			-844 000			-844 000
récupération avances sur marchés					422 978	422 978
TOTAL	694 000	60 000	3 977 000	-729 250	422 978	4 424 728

2. SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation affiche des crédits de paiement en diminution de 501 236,11 euros en dépenses (hors reprise des restes à réaliser 2021 à hauteur de 355 071,53 euros) et en diminution de 146 164,58 euros en recettes. Le montant total de la section d'exploitation est ainsi porté à 91 557 486,42 euros, équilibré en dépenses et recettes.

Après constatation des résultats de l'exercice 2021 à l'occasion du vote du compte administratif lors de la séance du conseil de Paris des 31 mai, 1^{er}, 2 et 3 juin 2022,

le montant de l'excédent de la section d'exploitation s'élève à 7 315 102,82 euros (ligne budgétaire R002). Il est affecté en totalité en recettes de la section d'investissement (chapitre 10) et permet de couvrir en grande partie le déficit de cette section constaté à 8 538 066,17 euros.

2-1 Recettes d'exploitation

a) Recettes de gestion du service

La régie Eau de Paris a annoncé une légère hausse de la consommation d'eau potable les premiers mois de l'année 2022. Il en résulte ainsi une légère hausse de la redevance « part collecte » de 170 659,90 euros. Compte tenu des derniers éléments disponibles, la redevance est ajustée à 59 398 164,90 euros.

Par ailleurs, le montant des frais de gestion réglés par le SIAAP (nature 747) est actualisé et diminué de 272 018,48 euros.

b) Opérations d'ordre

Parallèlement à la section d'investissement (chapitre 040, natures 139), la section d'exploitation est débitée de 44 806,00 euros au titre des amortissements de subventions (chapitre 042, nature 777).

2-2 Dépenses d'exploitation

Un montant de 355 071,53 euros est inscrit en restes à réaliser de l'exercice précédent. Ce montant s'ajoute aux dépenses supplémentaires suivantes.

a) Dépenses de gestion du service

Il est proposé d'inscrire 925 456,93 euros supplémentaires au chapitre 011 « charges à caractère général ». Ce montant comprend 460 085,56 euros (nature 6061) afin de régler le montant annuel de consommation d'eau non potable et des fluides. Par ailleurs, 117 463,15 euros sont inscrits afin de couvrir les achats des tenues vestimentaires à renouveler des égoutiers (nature 6063) ; 287 249,73 euros (nature 6156) afin de couvrir les besoins nécessaires à l'entretien annuel du réseau d'assainissement et à son curage. 5 938,86 euros sont destinés à la poursuite des prélèvements supplémentaires en égout dédiés au suivi du virus SARS-CoVD-2 pour la surveillance des hôpitaux et sites industriels et réaliser des analyses des eaux usées à effectuer par la régie Eau de Paris dans le cadre de la convention signée en 2020 (nature 611). 45 000,00 euros sont inscrits en vue des visites d'experts techniques et judiciaires obligatoires sur les sites présentant des risques d'effondrement (nature 6227). Enfin, 198 585,75 euros supplémentaires sont inscrits afin de couvrir les frais de nettoyage des locaux (nature 6283), en forte augmentation depuis le début de la crise sanitaire ; et 40 000,00 euros (nature 6282) sont nécessaires au règlement des frais de gardiennage du Musée des égouts ouvert depuis le dernier trimestre 2021. Certaines natures comptables sont diminuées, selon la consommation constatée en 2021, pour un montant global de 228 866,12 euros.

Le montant des charges de personnels est actualisé et augmenté de 486 663,74 euros compte tenu de l'impact anticipé de la progression du point d'indice sur les rémunérations statutaires, de la revalorisation du traitement des personnels égoutiers et de la dernière revalorisation du montant du SMIC.

Les charges financières inscrites en chapitre 66 sont diminuées de 88 207,02 euros.

Un montant de 86 500,00 euros est inscrit en charges exceptionnelles (chapitre 67), correspondant à un remboursement pour trop-perçu sur les frais de gestion réglés par le SIAAP sur l'exercice 2021.

Les crédits inscrits en dépenses imprévues sont désinscrits, soit une diminution de 70 000,00 euros.

b) Opérations d'ordre

Les dotations aux amortissements (chapitre 042, nature 6811) sont ajustées à leur montant définitif connu suite à la clôture de l'exercice précédent, soit 28 292 064,24 euros, en hausse de 1 564 024,24 euros.

c) Virement à la section d'investissement

Il est proposé d'annuler l'inscription de 3 405 674,00 euros au chapitre 023.

3-COMPLEMENT A LA DELIBERATION 2021 DPE 38

La délibération 2021 DPE 38 relative à la fixation du mode de calcul des tarifs des recettes du budget annexe de l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2022, est complétée par la possibilité d'offrir des articles divers remis gratuitement à titre de présents de faible valeur, inférieure à 50,00 euros TTC pièce, à l'occasion d'évènements particuliers tels que l'accueil de personnalités ou de délégations invitées du service.

Ces articles ne pourront être comptabilisés dans le stock de la boutique du musée des égouts.

Le montant total de ces présents de faible valeur ne pourra excéder 3 000,00 euros sur l'exercice 2022.

4- EFFECTIFS

La situation des effectifs figure en annexe IV.

Tels sont les ajustements que je vous propose d'apporter au budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2022, à l'occasion de ce budget supplémentaire.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris